Vol. XXIII. Saint-Boniface, Manitoba, 18 Octobre 1893. No. 2.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

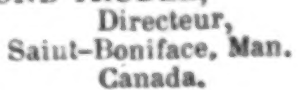
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



VARIÉTÉS

EMIN PACHA

DÉTAILS ÉMOUVANTS SUR SA MORT

Le *London Standard* publie des lettres d'un officier anglais attaché à l'Etat libre du Congo, celui-là même qui donna les premiers détails circonstanciés sur la mort d'Emin Pacha. Une de ces lettres raconte le fait suivant qui a héroïquement couronné la carrière du lieutenant belge de Bruyn :

Je dois vous racontrer la scène la plus déchirante à laquelle il m'ait jamais été donné d'assister. Vous savez que les Arabes avaient chez eux, à l'état de prisonnier, deux blancs, MM. Lippens et de Bruyn, qui étaient résidents à Kassongo. M. de Bruyn fut envoyé vers nous par les Arabes afin d'engager les blancs à traverser le Lomani, une escorte de cinquante hommes à l'effet d'avoir une entrevue avec Sefu. Nous savions d'avance, par nos espions qu'on allait nous adresser une pareille invitation, qui n'était qu'une ruse pour s'emparer de nos personnes. De Bruyn vint au bord de la rivière et, d'une rive à l'autre, pendant une demi-heure, il engagea la conversation. La rivière avait 90 mètres de large. L'officier belge était virtuellement prisonnier depuis cinq mois.

Nos instructions étaient de ne pas commencer de combat, mais, si nous étions attaqués, d'aller jusqu'au bout. Sheerlinck courut au camp écrire une lettre pour Lippens. Je criai à de Bruyn : "Savez-vous nager ?" Il me répondit : "Oui." Alors le chef arabe le suivant à un mètre de distance, il descendit la berge et lava ses pieds dans la rivière. Quarante Arabes étaient groupés à quinze mètres derrière lui, et à 400 mètres en arrière, il y en avait denx cents autres. Nous fîmes se cacher dix de nos meilleurs tireurs dans les buissons de notre berge, et, autour de moi, je groupai, bien en vue, dix autres tireurs émérites.

Je repris la conversation ; puis, tout à coup, mes dispositions étant terminées, je lui criai : "Quelqu'un de votre côté comprend-il le français ?" Il me répondit : "Non." Alors j'ordonnai aux hommes cachés dans les herbes : "Visez bien chacun votre homme et laissez-moi le chef." Puis je dis à de Bruyn : "J'ai des tireurs de choix cachés dans l'herbe et je puis vous sanver ; sautez dans la rivière." Un silence vraiment affreux d'une demi-minute à une minute succéda à cette parole. Puis il me répondit : "Non, merci. Je ne puis pas abandonner Lippens." Puis, avec simplicité, il alla se remettre entre les mains de ses gardes. Nous lui envoyâmes notre dernière goutte de cognac et une pièce d'étoffe avec une lettre pour Lippens.

La nuit dernière, nous avons appris par quelques-uns de nos prisonniers que sa tête et celle de Lippens ont été fixées sur les palissades d'une ville qui est à trois journées de marche d'ici Sur ces mêmes palissades, on a fixé encore la tête de neuf autres Européens ; je connaissais trois d'entre eux, qui m'ont soigné quand j'ai été atteint de ma première fièvre. Je voudrais bien aller jusque là. Cela se fera peut-être quand nos cartouches nous parviendront, ce qui aura lieu d'ici à trois ou quatre jours.

LE ROCHER DES FIANCÉS

(LÉGENDE DU LIMOUSIN.)

Attaqué par une maladie de langueur, je voyageais, il y a une huitaine d'années, et j'explorais la délicieuse province du Limousin, lorsque j'arrivai devant un rocher aride sur lequel étaient gravés des caractères à demi effacés par le temps. Je m'avançai et je ne puis distinguer que ces mots : "Rocher des fiancés, Albéric, Berthe" 1121.

—Pourquoi ce nom ? demandai-je à mon guide.

—Oh ! monsieur, c'est toute une histoire à vous raconter.

—Raconte toujours je t'écoute.

—Allons, puisque vous le voulez, je commence.

I

Il y a à peu près cinq ou six cents ans qu'habitait dans ce château, dont nous apercevons les ruines d'ici, le noble seigneur de Solignac. Ce seigneur, le comte Gaston, avait une fille que l'on appelait Berthe et qui était assurément la plus belle demoiselle de la province. Or le fils du seigneur de Sauviat, petit bourg qui n'est pas très éloigné d'où nous sommes, devint amoureux de la gracieuse Berthe de Solignac. La jeune fille lui rendait son amour et l'aimait sincèment ; enfin, ces jeunes gens pouvaient bien faire le pendant d'Héloïse et d'Abélard, qui vivaient à la même époque. Mais comme il arrive toujours, Albéric (c'était le nom du jeune homme) avait un rival dans la personne du Seigneur Godefroy de la Croix Rouge. Ce Godefroy était un homme d'une trentaine d'années, grand, bien fait, mais portant sur son visage une espèce d'empreinte diabolique.

Le comte Gaston n'avait aucune préférence ni pour Albéric, ni pour Godefroy ; aussi, pressé par leurs instances, il leur dit : "Mes chers enfants, je sais l'amour que vous avez l'un et l'autre pour ma fille Berthe, et comme je n'ai pas de raison pour la donner à l'un plus qu'à l'autre, j'ai résolu que celui qui, d'ici à cinq ans rapporterait la tête du pacha Seydsel Zémir, qui a tué mon fils à mes côtés, en Palestine, épouserait ma fille. Enfants, le roi Louis VII va partir pour la Croisade, rangez-vous sous sa bannière, et revenez d'ici à cinq ans ; mais souvenez-vous de la condition que j'ai mise au mariage de Berthe. Si aucun de vous ne venge le père, aucun n'épousera la sœur." Et en disant ces mots, la figure du vieux comte était animée par la vengeance et ses yeux lançaient des éclairs.

Les deux rivaux acceptèrent cette condition ; le soir, Berthe méditait tristement dans sa chambre lorsqu'une flèche adroitement lancée vint se ficher dans le parquet. La jeune fille ne s'en émut pas et ce qui prouve qu'elle était habituée à ces sortes de projectiles c'est qu'elle s'avança vivement saisit la flèche, déploya un papier qui était enroulé autour et lut ce qui suit :

"Ma chère Berthe,

"Votre père le veut, je pars. Peut-être mourrai-je là-bas, mais je sacrifie tout pour vous posséder. Adieu... Voici une mèche de cheveux que je vous conjure de garder en souvenir de moi. Adieu encore une fois, Berthe ; priez pour moi, qui peut-être ne vous reverrai jamais. Votre amant fidèle et dévoué,

"ALBÉRIC DE SAUVIAT."

La jeune fille fut tristement émue en lisant cette lettre, et, lorsqu'elle l'eut finie, elle tomba presqué inanimée sur un escabeau et fondit en larmes.

II

—Ton histoire m'intéresse, Petit Jean, dis-je à mon guide, mais malheureusement je prévois une catastrophe pour ces pauvres amants.

—Vous verrez, monsieur...... Mais je continue :

Les cinq années s'étaient écoulées ; c'était le 12 août 1121. Godefroy de la Croix-Rouge était arrivé la veille à Solignac et avait remis au comte Gaston la tête du pacha Seydsel Zémir qu'il avait enfermée dans un coffret d'ivoire. Le jour était venu où Godefroy devait, en récompense de son courage, épouser la fille du comte de Solignac. La cérémonie devait avoir lieu à midi, dans l'église Saint-Pierre, à Limoges. Il était alors onze heures environ. La pauvre Berthe habillée de blanc et sa couronne de mariée sur la tête attendait l'heure de son mariage comme une victime attend l'heure du supplice ; cependant, elle était résignée.

L'heure arriva enfin et Godfroy était aussi pâle qu'un mort, et avait un visage sinistre malgré le sourire continuel qu'il s'efforçait de faire errer sur ses lèvres.

Il prit le bras de Berthe de Solignac et le cortège se mit en marche. Dans toutes les rues où il passait, le peuple faisait entendre de nombreux vivats et on lançait des fleurs sur le parcours des mariés.

C'est ainsi qu'on arriva à l'église Saint-Pierre

Ils entrèrent dans la maison du Seigneur et Godfroy, tenant Berthe par la main, la conduisit à l'autel où le prêtre s'apprêtait à les bénir.

Mais tout à coup, des cris se font entendre hors de l'église ; Godfroy pâlit ; les portes s'ouvrent... Un jeune hemme ensanglanté parait et s'avançait vers l'autel :

—"Au nom de Jésus-Christ, s'écria-t-il, prêtre, je t'ordonne de cesser le divin sacrifice de la messe, car celui qui va être uni à Berthe de Solignac n'est qu'un misérable assassin... C'est moi qui ai vaincu le pacha Seydsel, et je venais recevoir le prix de ma victoire lorsque je me vis lâchement attaqué par Godfroy de la Croix-Rouge et vingt de ses hommes d'armes. Le nombre l'emporta ; après avoir vu expirer mon fidèle Jeannin, je tombai... De bons paysans me secoururent ; je guéris, mais hélas ! j'avais tout perdu !... Ce misérable m'avait volé mon trésor, la preuve de ma victoire, la tête du pacha ! Cependant, je prends un cheval, j'accours, j'arrive aux portes de la ville où je suis de nouveau attaqué par les sbires de cet homme... L'un deux me blesse à mort, je le sens... mais je suis venu assez à temps pour déjouer le projet d'un imposteur... Maintenant je puis mourir.

A ces mots, Albéric tomba inanimé sur les dalles de l'église.

La pauvre Berthe s'évanouit, on la transporta dans le château de son père où elle succomba le même jour ; le vieux Gaston ne lui survécut pas. A peine sa fille reposait-elle en paix qu'il alla la rejoindre, en même temps que l'infortuné Albéric.

Quant à Godfroy, nul ne sait ce qu'il est devenu. On assure cependant que le jour même de cet événement, il repartit pour la croisade afin de racheter son crime par une expiation...

—Mais, demandai-je à mon guide, cela ne m'explique pas pourquoi ce rocher se nomme "Rocher des fiancés."

—Cela vient, monsieur, de ce qu'à minuit, tous les ans, le 12 août, l'on voit revenir sur ce rocher deux ombres qui s'agenouillent, qui prient et qui font entendre de lugubres gémissements. Alors les bonnes gens des campagnes se signent en répétant tout bas :

—Silence, voici les ombres d'Albéric et de Berthe qui reviennent !

JULES CLARETIE.

LA PLACE DE LA RELIGION DANS L'EDUCATION

En parlant de la religion dans les écoles, je n'entends pas seulement par là que l'enseignement religieux doive tenir sa place et que les pratiques y doivent être observées. Un peuple n'est pas élevé religieusement à de si petites et mécaniques conditions ; il faut que l'éducation soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts. La religion n'est pas une étude ou un exercice auquel on assigne son lieu et son heure : c'est une foi, une loi qui doit se faire sentir constamment et partout, et qui n'exerce qu'à ce prix, sur l'âme et sur la vie, toute sa salutaire action.

(GUIZOT, *Mémoire*, t. III.)

LA SANTÉ

On lit dans le *Journal de la Santé* :

Savez-vous que dans un ménage qui adopterait résolument le régime végétarien, la dépense tomberait de moitié et tout le monde s'y trouverait mieux ? Les trois quarts de nos maux nous viennent de trop manger, et nous ne mangeons trop que parce que nous mangeons des viandes qui excitent notre appétit, tout en chargeant notre estomac.

C'est aux riches à avoir assez d'intelligence pour prêcher d'exemples en pareille matière. Tant que le pauvre hère se figurera que le bonheur consiste à "s'en fourrer jusque là," comme on dit dans la *Vie Parisienne*, les regards d'envie qu'il jettera sur ceux qui peuvent se payer des "Menus" qui insultent à sa misère, seront en quelque sorte légitimes. La sobriété, vertu pour le riche, est une obligation pour le pauvre, qui dès lors en a horreur. Persuadez-lui que, par raison, vous comme lui, tous doivent, à peine d'en pâlir durement, rester sur leur appétit et il commencera de vous écouter. Quand, à Sparte, tous les citoyens étaient égaux devant le brouet noir, nul ne s'insurgeait pour jouir de mets plus raffinés.

POUR RIRE

—On parlait d'un jeune homme élu du 15 août, envahi par le spleen.

—Il ne prend pas assez d'exercice, disait-on, il s'écoute trop.

—Ah ! s'il s'écoute... ce n'est pas étonnant qu'il s'ennuie, remarqua un de ses collègues.

Bob apprend sa leçon d'histoire.

Soudain, s'interrompant et s'adressant à son précepteur :

—On dit que cette reine abusait des favoris. C'était donc une femme à barbe.

Coups de *Tam Tam* :

Un vieil axiome dit que le travail, c'est la liberté.

Dans ce cas, les gens riches, qui ne font rien, ne sont pas libres.

—Une statistique pleine d'enseignements et de surprises est celle des suicides dans les armées européennes.

L'Autriche tient le premier rang avec une avance étonnante sur la Prusse, qui est la deuxième de la série.

Le Manitoba.

Mercredi, 18 Octobre 1893

PRECIS HISTORIQUE DE L'ECOLE AU MANITOBA

Nous avons l'avantage aujour d'hui d'offrir en primeur à nos lecteurs un travail plein d'intérêt. C'est l'historique de l'introduction de la première école dans le Nord-Ouest canadien, et du développement graduel des moyens d'éducation offerts à la population pendant trois quarts de siècle, jusqu'au coup fatal qui marque, non pas un progrès, mais une décadence.

Ce travail est dû aux souvenirs et aux fatigues de l'éminent et vaillant prélat que Saint-Boniface a le privilège de posséder comme archevêque.

De toutes les œuvres importantes de Mgr Taché, et dont la question scolaire a été le motif, celle-ci ne sera pas la moindre.

Il faut admirer la persistance et la sagacité avec laquelle, faisant appel à ses propres souvenirs et aux documents historiques incontestables, épars ça et là dans des archives parfois d'un accès difficile, Sa Grandeur rétablit les faits, répand la clarté sur les événements qui se sont succédés depuis la création de l'humble école de Mgr Provencher, et sur la pensée véritable qui a présidé à l'organisation de la province de Manitoba et de son système scolaire originaire, abatardi par la législation de 1890.

Nous devons non seulement admirer l'œuvre de Mgr Taché, mais lui être en outre profondément reconnaissant de ses travaux de son zèle, de sa vaillance et de ses fatigues.

Nous sommes heureux de nous faire l'interprête de tous ces sentiments envers Sa Grandeur.

Nous ajouterons que sa pensée est notre pensée, et que, avec Sa Grandeur, nous poursuivrons l'œuvre de nos revendications, sans nous laisser détourner de notre voie par les subtilités légales. Par delà celles-ci, ou plutôt, antérieurement à celles-ci, il y a la réalité des conventions qui sont devenues le pacte constitutionnel, et nous estimons que la Confédération ne saurait, sans danger pour les autres provinces elles-mêmes, laisser se consacrer un pareil bris de promesses.

Ce dernier ouvrage de Mgr Taché sera mis en brochure.

RAPATRIEMENT

On nous écrit de Notre-Dame du Sacré Cœur, comté de Rimouski :

" Depuis un mois, dans la petite paroisse du Sacré Cœur, 11 familles sont arrivées des Etats-Unis. Ces Canadiens disent qu'un grand nombre d'autres se proposent de revenir."

Ce mouvement de retour, motivé par le mauvais état des affaires aux Etats-Unis, ne portera-t-il donc pas à la réflexion ceux de nos compatriotes qui songent à se diriger vers ce pays ? Ce n'est jamais le temps d'émigrer, mais en ce temps-ci surtout il n'y faut pas penser, puisque ceux qui y sont s'en reviennent faute d'ouvrage ou d'argent à gagner.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 28 septembre 1893

Présents :—Son honneur le maire et les conseillers Lauzon, Pelletier, Gaudaur, Lavoie, Gauvin et Lambert, ce dernier sur la fin de la séance.

Le conseiller Gaudaur présente le rapport du comité spécial nommé pour examiner l'ouvrage fait à la couverture de la bâtisse de l'exposition. Ce rapport est adopté et le compte de M. Guilbault pour cet ouvrage est accepté, $109 80.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lavoie, que l'offre de M. R. C. McPhillips de faire un plan de la ville sur une échelle de pas moins de 300 pieds au pouce pour la somme de $150 ; le dit plan devant être fait sur papier monté et devant montré tous les plans enregistrés jusqu'à la date de son achèvement et la superficie en acres de tous les lots de paroisse non subdivisés et devant être terminée pour le 10 novembre prochain, soit acceptée. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Gauvin, que la "Manitoba and North-West Loan Co." soit notifiée d'avoir à faire enlever sous 48 heures l'Hôtel National, obstruant la rue LaVérandrye, sous peine de tous dommages. Agréé.

Le règlement No. 117 pour établir un tarif de frais dans les cas de saisie pour taxes, est lu une deuxième et une troisième fois et passé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Pelletier, que le rapport de M. Moïse Ménard sur les travaux faits durant la saison soit reçu et déposé dans les archives, et que la demande du même pour exemption de la taxe de capitation ne soit pas accordée. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Gaudaur, que les états concernant l'Académie Provencher et le Pensionnat qui ont été déposés au bureau du secrétaire-trésorier de la ville par le président des commissaires d'écoles et soumis au conseil à sa séance du 25 septembre, soient renvoyés au dit président des commissaires d'écoles, avec prière à la commission de les approuver et signer, s'il y a lieu. Agréé.

Et la séance est levée.

Les consommateurs à Montréal demandent à leurs boulangers de réduire le prix du pain, qui à 12 et 14 cents, disent-ils, donneraient un bon bénéfice.

MONSEIGNEUR TACHE

UNE PAGE DE L'HISTOIRE

— DES —

ECOLES DE MANITOBA

Depuis 75 Ans.

Les écoles de Manitoba sont aujourd'hui l'objet de l'attention générale en Canada. Tous les jours, quelques-uns des organes de la publicité en entretiennent leurs lecteurs. Il n'est pas une assemblée politique de quelque importance qui ne soit forcée d'aborder la question, et cela se fait dans un langage qui trahit l'embarras que l'on éprouve, ou les espérances que l'on voudrait faire reposer sur de pénibles incertitudes. D'un côté, l'amour de la justice et de l'instruction chrétienne de l'enfance fait espérer une solution avantageuse ; d'un autre, la haine de l'Eglise ou l'indifférence religieuse repudient les notions les plus élémentaires du droit commun et du respect pour les convictions des autres. Pendant que, dans l'intimité du foyer domestique, on prie, on espère, on craint ; ailleurs on affirme triomphalement que tout est fini, qu'il n'y a pas de remède, pas même de mal à guérir, que la minorité dans Manitoba doit nécessairement subir la volonté de la majorité et renoncer à ce qu'elle regarde comme un droit certain et une obligation sacrée.

Je suis de ceux qui croient qu'une question n'est réglée que quand elle l'est avec justice et équité. Je ne suis admirateur ni des techniques subtilités légales ni des savantes combinaisons de l'art des expédients. Je suis donc bien éloigné de croire que la question des écoles de Manitoba soit finie ou qu'elle doive se terminer dans l'injustice ; c'est pourquoi je pense que cette cause doit être encore étudiée, même dans ses moindres détails, afin que ceux qui veulent l'apprécier puissent en faire un examen complet.

Pour aujourd'hui, je veux livrer à l'attention des hommes sérieux quelques renseignements historiques sur les différentes phases par lesquelles sont passées les écoles de la Rivière-Rouge, non pas dans les détails de leur action, mais bien dans l'ensemble de leur existence.

Cette étude historique embrasse trois-quarts de siècle, elle remonte non-seulement au moment de l'établissement de la première école, sur les bords de la Rivière-Rouge, mais bien à la pensée généreuse qui a inspirée cet établissement.

Au commencement de 1818, la juridiction de l'Evêque de Québec s'étendait sur tout le Canada d'aujourd'hui, et c'est ce Prélat qui envoya vers le Nord-Ouest les premiers missionnaires qui vinrent se fixer à Saint-Boniface. Un mois avant le départ de Messieurs Provencher et Dumoulin, Monseigneur Plessis leur adressa une série d'instructions, aussi remarquables par l'ampleur et l'élévation des devoirs indiqués que par la précision et la sagesse des détails.

C'est dans ce document, daté du 20 Avril 1818, et conservé aux archives de l'Archevêché de Québec, que l'on trouve les premières prescriptions, au sujet des écoles d'Assiniboia et du Nord-Ouest. Il y est dit à l'article sixième :

" 6o. Les missionnaires s'attacheront avec un soin particulier " à l'éducation chrétienne des enfants, établiront, à cet effet, des " écoles et des catéchismes dans toutes les bourgades qu'ils auront " occasion de visiter." Puis on lit plus loin :

" 11o. Les missionnaires fixeront leur demeure près du Fort " Douglas, sur la Rivière-Rouge, y construiront une Eglise, une " maison, une école ; tireront, pour leur subsistance, le meilleur " parti possible des terres qui leur seront données."

C'est donc de Québec et d'un Evêque catholique qu'est venu l'ordre de construire la première maison d'école établie dans le pays, qui forme aujourd'hui la province de Manitoba.

Tous les hommes tant soit peu versés dans l'histoire du Canada, savent que Monseigneur Plessis a illustré notre patrie par la puissance de son génie comme par l'éclat de ses vertus. Il est bien connu aussi que son autorité sur les fidèles, qu'il dirigeait, a puissamment contribué à conserver le Canada et le Nord-Ouest à l'allégeance de la Grande-Bretagne, lors de la guerre des Etats-Unis.

Ce que tout le monde ne sait pas, c'est que les premières écoles de la Rivière-Rouge soient dûes aux instructions qu'il a données à ses missionnaires et que ces derniers ont suivies, au prix des plus grands sacrifices. Ce que tout le monde ne sait pas non plus, c'est que les services, rendus à la Couronne par ce grand Prélat, lui avaient assuré un crédit puissant auprès des Autorités, qui recouraient à ses lumières, pour la direction des affaires publiques et secondaient son zèle, dans l'accomplissement de sa charge ; comme on peut s'en convaincre facilement par la lettre suivante, donnée par le Gouverneur-Général, lorsque Monseigneur Plessis voulut envoyer des prêtres à la Rivière-Rouge, pour y établir des missions :

" Son Excellence Sir John Coope Sherbrooke, C.S.B., Capitaine Gé- " néral et Gouverneur en chef dans et sur les Provinces du " Haut et du Bas-Canada et Commandant des troupes de Sa " Majesté dans icelles, etc., etc., etc.

" A tous ceux qui les présentes verront.

" Attendu que les Révérends Joseph Norbert Provencher, Sé- " vère Nicolas Dumoulin et Guillaume Etienne Edge ont été nom- " més par le Révérendissime Evêque Catholique de Québec, pour " se rendre à la Rivière-Rouge et aux Territoires Indiens y adja- " cents, en qualité de Missionnaires, pour y répandre la Religion " chrétienne, et procurer aux Habitants l'avantage de ses Rites, " sachez donc que désirant favoriser une œuvre si pieuse et si " utile, et accorder aux personnes qui y sont engagées toute la pro- " tection et le soutien qui sont en mon pouvoir, j'enjoins par ces " présentes à tous les sujets de Sa Majesté, civils et militaires, et " je requiers toutes autres personnes quelconques à qui ces pré- " sentes pourraient parvenir, non-seulement de permettre aux dits " missionnaires de passer sans obstacles ou molestation, mais aussi " de leur rendre tous les bons offices, et leur prêter assistance et " protection toutes les fois qu'ils le trouveront nécessaire pour pro- " céder dans l'exercice de leurs saintes fonctions.

" Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, au château " Saint-Louis, dans la cité de Québec, le vingt-neuvième jour d'avril, " dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent dix-huit, et dans la " cinquante-huitième du règne de Sa Majesté.

" (Signé), J. S. SHERBROOKE,
" Par ordre de Son Excellence.

" (Signé), A. W. COCHRAN,
" Secrétaire."

Une pareille preuve de respect et de confiance, de la part du représentant de Sa Majesté le Souverain d'Angleterre, se comprend facilement, quand on sait ce qu'enseigne l'évêque catholique ; enseignement que Mgr Plessis rappelait à ses missionnaires dans les instructions dont la neuvième se lit comme suit :

" 9o. Les missionnaires feront connaître aux peuples l'avan- " tage qu'ils ont de vivre sous le gouvernement de Sa Majesté Bri- " tannique, leur enseignant, de parole et d'exemple, le respect et la " fidélité qu'ils doivent au Souverain, les accoutumant à adresser à " Dieu de ferventes prières pour la prospérité de Sa Très Gracieuse " Majesté, de son Auguste famille et de son Empire."

L'établissement des écoles de ce pays a donc été décidé dans des circonstances où la meilleure entente régnait entre les autorités civiles et religieuses, par des hommes qui reconnaissaient à l'Eglise et à l'Etat le droit de se mouvoir librement dans leurs sphères respectives et qui avaient à cœur de faciliter tout ce qui peut assurer le bonheur des peuples, non-seulement dans l'ordre matériel, mais bien aussi dans les légitimes aspirations de l'âme et du cœur.

Demandons à l'histoire les phases diverses par lesquelles a passé la question de nos écoles, depuis l'époque dont je viens de parler. Les plus saillantes de ces phases sont au nombre de cinq.

La *première* est l'établissement des écoles d'Assiniboia, et leur maintien sous le régime de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson.

La *deuxième* phase est celle des difficultés et des négociations qui se sont terminées par la création de la province de Manitoba et le transfert du pays à la Puissance du Canada

La *troisième* phase des écoles est celle pendant laquelle les autorités législatives et administratives de Manitoba ont établi et maintenu, de *par la loi*, des écoles en harmonie avec les convictions religieuses *des deux* sections de la population.

La *quatrième* phase est celle pendant laquelle on a établi un nouveau système scolaire, qui peut sourire au plus grand nombre, mais qui fait violence aux convictions religieuses de la minorité.

La *cinquième* phase de nos écoles est celle où le pays s'agite depuis plus de trois ans, parce que ceux qui se sentent blessés demandent un remède aux maux dont ils souffrent, à l'injustice dont ils sont les victimes.

Je vais examiner brièvement quelques-uns des faits les plus remarquables de l'histoire de ces cinq évolutions, pour justifier les conclusions suivantes :

Premièrement.—*Avant l'union* du Nord-Ouest avec le Canada, *diverses classes de personnes* y jouissaient de *par la coutume* de certains *droits et privilèges en matière d'éducation*, et les autorités civiles sanctionnaient ces droits et privilèges, en aidant des *écoles confessionnelles*

Deuxièmement.—A l'époque de l'union ces droits et privilèges furent reconnus par les autorités fédérales qui, pour les sauvegarder, ajoutèrent dans l'Acte de Manitoba, en faveur de la minorité de la nouvelle province, une protection nouvelle et plus ample que celle exprimée, dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en faveur des minorités des différentes provinces de la Puissance.

Troisièmement.—La Législature du Manitoba, familière avec les anciennes coutumes, et guidée par la constitution de la nouvelle province a placé explicitement, sous la protection de ses lois, les écoles confessionnelles en usage dans le pays, avant son union avec le Canada.

Quatrièmement.—La révolution scolaire, opérée par les lois de 1890, est simplement le rejet de la coutume qui a toujours prévalu dans la colonie d'Assiniboia ; la violation des conditions du pacte conclu, lors de l'entrée de cette colonie dans la Confédération ; et la destruction du système des écoles séparées, tel qu'établi par la Législature de la Province, après l'union.

Cinquièmement.—La minorité de Manitoba a le droit et l'obligation de chercher un remède aux maux dont elle souffre, en matière d'éducation ; ce remède elle le demande à tous ceux qui ont voix dans les conseils de la nation et c'est dans ce sens qu'elle a adressé ses pétitions au Gouverneur-Général en Conseil.

A continuer.

L'HON. A. R. ANGERS

A l'Hôtel de ville, hier soir, l'hon. A. R. Angers, ministre de l'agriculture, et l'hon. sénateur Landry, étaient reçus par notre conseil de ville.

La salle était des mieux décorées. Nos édiles ont droit aux remerciements de toute notre population.

Son honneur le maire Lecomte a lu l'adresse suivante :

A l'hon. M. Angers,
Ministre de l'Agriculture, etc., etc., etc.

Monsieur le Ministre,

Les citoyens de Saint-Boniface sont heureux de vous souhaiter, ainsi qu'à votre honorable ami, la plus cordiale bienvenue au milieu d'eux.

Permettez-nous, M. le Ministre, de voir en vous, non l'homme de parti, mais le représentant de l'autorité, et le compatriote distingué qui s'impose au respect et à la confiance du pays et du chef de l'Etat.

C'est pour la première fois que vous dirigez vos pas vers ces plaines, découvertes par LaVérandrye. Nous espérons que vous serez frappé des ressources de notre pays, et que la situation de vos nationaux vous intéressera.

Avec les autres races qui sont venues implanter ici leurs familles et leurs espérances, nous travaillons au développement de notre province, tout en honorant et perpétuant sur ce sol, les nobles traditions de nos ancêtres des bords du Saint-Laurent.

Hélas ! si cette émulation et cette mission sont pour nous des devoirs également sacrés, nous regrettons d'avoir à constater que la tâche nous est parfois rendue difficile.

Bien que nous soyions les pionniers de ce pays, des droits que nous persisterons toujours à regarder comme garantis par le pacte en vertu duquel la province est entrée dans la Confédération, ont été méconnus.

Parlant au nom de tous nos concitoyens, permettez-nous d'affirmer ici nos droits, et d'exprimer la conviction que nous avons en vous un défenseur généreux et énergique.

C'est dans cet espoir que nous formons pour vous des vœux de prospérité, et que nous vous renouvelons l'expression des sentiments de vive satisfaction que nous fait éprouver votre visite.

JOSEPH LECOMTE,
Maire.

Saint-Boniface, Man., le 17 Oct. 1893.

Après la présentation de cette adresse, l'hon. ministre de l'agriculture prononça un discours très mesuré, eu égard au caractère non-politique de cette démonstration. Il dit son émotion de se retrouver, si loin de son pays natal, au milieu d'une population si franchement catholique et française. Il félicita cette population de son accroissement, de sa cohésion, de son énergie, de son progrès, et l'exhorta vivement à demeurer, comme dans le passé, unie entre elle, unie avec son clergé, qui l'a dotée de si magnifiques institutions. L'hon. ministre de l'agriculture dit aussi quel était l'objet de sa mission et de celle de son collègue au Nord-Ouest. Il assura son auditoire, qu'à la suite de l'enquête qui se poursuivait, il serait possible de faire au tarif des modifications qui seront tout à l'avantage de la population.

Référant à la question des écoles il expliqua à l'auditoire que le mode suivi par le gouvernement était le seul capable d'amener des résultats pratiques, et celui qui est plus conforme à la constitution, étant données la constitution et la loi passées à la suite des résolutions de M. Blake, alors chef libéral. Un homme politique n'était pas en position d'adopter une autre procédure.

Après que la Cour Suprême aura donné l'avis qu'on lui demande actuellement, la cause revindra devant le cabinet. Dans le moment actuel, la position du cabinet fédéral équivaut à celle d'un tribunal ou d'un jury. Dans l'intérêt même de notre cause il importe pour les ministres de ne pas préjuger les questions qui se présentent. Il est donc tenu à une grande réserve à ce sujet. On ne peut douter cependant de ses sympathies personnelles.

L'hon ministre a été chaleureusement applaudi à maintes reprises.

Après l'hon. ministre de l'agriculture, l'hon. sénateur Landry fut invité à parler. Il le fit avec beaucoup de tact, de capacité et de sympathie. Les applaudissements de la foule lui ont dit la satisfaction de l'auditoire.

L'hon. Sénateur Bernier dit quelques paroles qui ont soulevé l'enthousiasme du nombreux auditoire présent. En termes forts et énergiques, M. Bernier a exprimé ce que chacun ressentait. L'hon. Sénateur est un apôtre dévoué de la colonisation au Manitoba et au Nord-Ouest, et ses écrits comme ses paroles respirent le plus pur patriotisme.

Après l'assemblée, l'hon. ministre et M. Landry ont été reçus chez l'hon. juge Dubuc. Va sans dire que notre éminent concitoyen et son aimable épouse ont très bien fait, comme d'habitude, les honneurs de leur maison.

PETIT COURRIER

L'amabilité et la sollicitude de nos gouvernants, lord et lady Aberdeen, doivent réjouir les Canadiens et leur faire espérer qu'ils auront dans la personne de leur nouveau gouverneur-général et de la comtesse de dignes remplaçants de lord et lady Derby, qui laissent un si bon souvenir et qui emporte avec eux l'affection du Canada.

Le noble lord et la comtesse se sont montrés dévoués au bien-être des immigrants. Ils sont allés visiter les vaisseaux pour voir par eux-mêmes si les passagers y trouvaient la propreté et le confort.

A part les qualités du cœur, la comtesse possède celle de l'esprit. L'organe de l'association "The Onward and Forward," dont le but est l'avancement moral et intellectuel de la jeunesse, a pour directrice Lady Aberdeen, qui dirige aussi, avec l'aide de sa fille, lady Marjorie, un autre journal pour l'instruction de l'enfance et dont le titre est *The Wee, Willie and Winkle.*

∴

La grande question du "Home Rule" est donc enfin terminée pour cette année. Le "Grand Old Man," qui avait vu sa mesure adoptée trois fois par la chambre des communes, a subi un échec à la chambre des lords. Il s'y attendait, il le savait. Il lui faudra maintenant attendre à la session prochaine. Que fera-t il ? Il est encore vigoureux et veut mener son projet à bonne fin. Va-t-il tenter le renversement de la chambre des lords ? C'est peu probable. Va-t-il en augmenter le nombre, afin d'avoir la majorité ? Ce n'est pas possible ; mais ce qui est certain, c'est qu'il veut réussir, qu'il est d'une énergie de fer, et qu'il disposera de tous les moyens que lui donne la constitution anglaise. Il est donc puissant.

∴

La flotte anglaise se prépare à faire une visite dans les eaux italiennes. Grands préparatifs à ce sujet en Italie. La partie imposante du programme aura lieu à Spezzia, où le roi Humbert, la reine Marguerite, le prince de Naples et le ministre de la marine attendront à bord du yacht royal "Savoja," l'arrivée de la première division anglaise escortée par les deux escortes italiennes. Les officiers seront invités à un lunch à bord du yacht royal, et les fêtes se termineront par une revue des navires de guerre anglais et italiens, passés par le roi Humbert. La flotte anglaise restera environ trois semaines dans les eaux italiennes.

∴

Les élections françaises font beaucoup de bruit. Ce n'est pas surprenant...... M. Dupuy demeure président du conseil avec une écrasante majorité. Que doit on attendre de cette puissance républicaine, lorsque des hommes comme de Mun, Piou, de Lahaye et de Cassagnac, ne seront plus là pour faire de leur parole une opposition sérieuse et imposante ? On y songe avec crainte et on a raison. Il est vrai que Clémenceau, le chef des radicaux, est battu ; Floquet se trouve aussi en dehors des murs, mais le socialisme, avec Goblet en tête, se trouve d'une force dominante, et son programme est bien determiné. Il lui faut le socialisme d'Etat, c'est-à-dire que l'Etat, c'est tout ; que devant lui s'effacent l'individu, la propriété, et le droit d'association. Espérons que la France se réveillera devant ce flot grossissant du socialisme.

L'alliance franco-russe semble s'effectuer de plus en plus. L'escadre russe visitera bientôt le port de Toulon et la France est dans des préparatifs extraordinaires, afin de rendre à la Russie des honneurs égaux à celles qu'elle a reçues ellemême de la flotte russe lors de sa visite à Cronstadt.

∴

L'Italie est dans une position critique. Ses finances sont dans un piteux état. Plus elle va, plus elle s'engouffre dans le vide affreux de la banqueroute dont l'issue est la famine pécuniaire ; aussi, il faut dire que les esprits sont échauffés, et le roi Humbert n'a pas l'air à y comprendre grand chose, ni à savoir comment s'y prendre pour rétablir la tranquillité et mettre son royaume en sécurité. Il tend la main à celui-ci et à celui-là. Aujourd'hui, il embrasse Guillaume, demain il embrassera Carnot (rien qu'un petit baiser cependant), après-demain, il enverra son fils, le prince de Naples, baiser la main du César allemand. Ensuite, il se tournera vers le Pape, il le menacera de l'exil s'il continue de donner son affection à la France, que lui n'aime plus, et à laquelle il *veut déclarer la guerre*. Des négociations ont déjà été engagées, dit-on, entre le Vatican et l'Espagne pour s'assurer si, en cas de procédures nouvelles de la part d'Humbert envers le St. Siège, Léon XIII trouverait dans ce pays catholique un asile assuré. Nul doute que l'Espagne se ferait un honneur et un devoir de réfugier le persécuté de la franc-maçonnerie. A propos de cette situation du pays, voici ce que le *Tablet*, le journal catholique romain hebdomadaire le plus influent d'Angleterre dit dans son numéro du 7 de ce mois : "Les événements qui se passent maintenant en Italie rendent la position du Pape extrêmement dangereuse. La situation de l'Italie est trop incertaine et instable pour que la vénérable personne du pape et les monuments qui sont l'héritage sacré du monde catholique puissent être laissés à sa garde." X.

EXPOSITION DU COMTE DE MORRIS

Le 7ème concours agricole de la société d'agriculture du comté de Morris a eu lieu à Saint-Jean-Baptiste, mardi dernier, le 10 courant.

Des centaines de personnes étaient sur le terrain, et l'expositien, tant par le nombre que par la qualité des produits exposés, a été une de celles qui ont eu le plus de succès.

Voici la liste des prix :—

LISTE DES PRIX

CLASSE 1—GROS CHEVAUX DE TRAIT

Section 1, 1er prix, J. W. Kastner ; 2me prix, A. Holiday. Section 2, 2me prix, Z. Philion. Section 3, 1er prix, W. J. Brown ; 2me prix, A. Holiday ; 3me prix, W. J. Brown. Section 4, 1er prix, J. Lewis. Section 5, 3me prix, J. Lewis. Section 6, 1er prix, A. Holiday. Section 7, 1er prix, F. Nadeau. 2me prix, A. Dupuis.

2ME CLASSE—ETALON DE 2 ANS

Section 1, 1er prix, F. Nadeau ; 2me prix, Amable Dupuis.

ETALON DE 3 ANS

Section 1, 1er prix, Oscar Bruneau ; 2me prix, A. Holiday. Section 2, 1er prix, L. Labrecque. 2me prix, Z. Filion ; 3me prix, S. J. Cullum. Section 3, 1er prix, J. Boiteau ; 2me prix, A. Albright ; 3me prix, J. Plamondon. Section 4, 1er prix, J. Boiteau ; 2me prix, A. Albright ; 3me prix, J. Boiteau. Section 5, 1er prix, D. Innslick ; 2me prix, J. Lewis ; 3me prix, J. Graton. Section 6, 1er prix, W. J. Brown ; 2me prix, A. Albright ; 3me prix, J. Boiteau.

CLASSE 3—Section 2, 1er prix, J. St-Godard. Section 3, 1er prix, J. Pelissier ; 2me prix, D. Fraser.

CLASSE 4—BÊTES A CORNES

Section 5, 2me prix, S. J. Cullum. Section 9, 1er prix, S. J. Cullum.

CLASSE 6—Section 2, 1er prix, A. Dozois.

CLASSE 7—Section 1, 1er prix, S. J. Cullum. Section 2, 1er prix, S. J. Cullum ; 2me prix, S. J. Cullum. Section 3, 2me prix, S. J. Cullum. Section 5, 1er prix, S. J. Cullum.

CLASSE 8—Section 2, 1er prix, N. Beauchamp. Section 3, 1er prix, P. R. Pelletier. Section 5, 1er prix, O. Beaudoin. Section 6, 1er prix, F. X. Desautels ; 2me prix, R. Beaudette. Section 7, 1er prix, A. Beaubien. Section 8, 2me prix, A. Beaubien. Section 9, 1er prix, A. Dozois.

9ME CLASSE—MOUTONS

Section 1, 1er prix, A. Sabourin.

10ME CLASSE

Section 1, 1er prix, Z. Cyr.

11ME CLASSE—COCHONS

Section 1, 1er prix, A. Dozois. Section 2, 1er prix, J. St. Godard. Section 3, 2e prix, A. Dozois.

12ME CLASSE—VOLAILLES

Section 1, 1er prix, H. Roy. Section 8, 1er prix, F. X. Desautels. Section 8, 2e prix, F. X. Desautels. Section 10, 1er prix, W. Morrisson. Section 11, 1er prix, H. Roy. Section 12, 1er prix, J. Alix. Section 13, 1er prix, J. G. Brown ; 2e prix, J. Alix. Section, 14, 1er prix, J. G. Brown. Section 15, 1er prix, S. J. Cullum ; 2e prix, H. Roy. Section 16, 1er prix, H. Roy ; 2e prix, A. Beaubien.

CLASSE 13—PRODUITS AGRICOLES

Section 1, blé—1er prix, J. Plamondon ; 2me prix, J. Moody ; 3me prix, J. Boiteau. Section 3, orge—1er prix, J. Boiteau ; 2me prix, E. Morion. Section 5, avoine B—1er prix, E. Marion ; 2me prix, R. Beaudette. Section 7, pois—1er prix, J. Delorme ; 2me prix, O. Baril ; 3me prix, L. Ayotte. Section 8, fèves—1er prix, H. Sabourin ; 2me prix, W. J. Brown. Section 9, blé-d'inde—1er prix, F. X. Desautels ; 2me prix, H. Sabourin. Section 10, Collection de grains—1er prix, J. Boiteau ; 2me prix, E. Marion.

CLASSE 14—GRAINES

Section 3, 1er prix, J. Boiteau.

CLASSE 15—Section 1, pommes de terre—1er prix, A. Albright ; 2me prix, O. Baril ; 3me prix, J. Lewis. Section 2, 1er prix, J. Lewis ; 2me prix, J. Moody. Section 3, 1er prix, P. R. Pelletier ; 2me prix, L. Ayotte ; 3me prix, J. Lewis. Section 4, 1er prix, G. Moody ; 2me prix, A. Beaubien ; 3me prix, R. Beaudette. Section 5, navets—1er prix, W. Draught. Section 6, grosses betteraves—1er prix, H. Roy. Section 7, carottes—1er prix, W. Draught ; 2me prix, A. Beaubien. Section 8, 1er prix, G. W. Cadenhead ; 2me prix, S. J. Cullum. Section 9, citronilles—1er prix, J. Lewis ; 2me prix, J. Moody. Section 10, oignons à patates—1er prix, S. Cyr ; 2me prix, O. Beaudoin. Section 12, oignons—1er prix, Z. Cyr ; 2me prix, S. Cyr. Section 13, betteraves—1er prix, W. J. Brown, 2me prix, F. X. Desautels. Section 14, panais—1er prix, S. J. Cullum ; 2me prix, J. Moody. Section 10, ble-d'inde sucré—1er prix, W. J. Brown. Section 16, tomates—1er prix, J. Lewis ; 2me prix, W. J. Brown. Section 18, (squarh)—1er prix, F. X. Desautels. Section 20, raves d'hiver—1er prix, J. Lewis. Section 21, choux d'hiver—1er prix, J. Lewis ; 2me prix, J. Moody. Section 22, choux d'été—1er prix, W. Draught. Section 23, choux-fleurs—1er prix, J. Lewis ; 2me prix, J. Moody. Section 24, choux rouges—1er prix, J. Lewis ; 2me prix, J. Moody. Section 25, persil—1er prix, S. Cyr. Section 27, —melons d'au—1er prix, W. Draught ; 2me prix, W. J. Brown. Section 29, citrons—1er prix, W. J. Brown ; 2me prix, J. Moody. Section 30, concombres—1er prix, H. Roy ; 2me prix, F. X. Desautels. Section 31, tabac—1er prix, J. Moody.

CLASSE 16—MANUFACTURES

Section 4, fers à cheval pesant—1er prix, L. Arcand ; 2e prix, L. Arcand. Section 5, fers à cheval léger—1er prix, L. Arcand. Section 6, ouvrage de forgeron—1er prix, L. Arcand ; 2e prix, L. Arcand. Section 7, bottes faites à la main—1er prix, H. Roy. Section 8, souliers faits à la main—2e prix, H. Roy. Section 10, porte à panneau—2e prix, H. Roy. Section 11, barrière de ferme—2e prix, R. Beaudette. Section 12, articles divers—1er prix, P. Comeau.

CLASSE 18

Section 1, conserves — 1er prix, J. Plamondon. 2e prix, S. J. Cullum. Section 2, marinades—1er prix, J. Gratton ; 2e prix, A. Dozois. Section 3, gelées—1er prix, S. J. Cullum ; 2e prix, J. Gratton. Section 5, catsup au tomates—1er prix, J. Boiteau ; 2e prix, J. Lewis. Section 6, sirop de vinaigre—1er prix, A. Dozois ; 2e prix, A. Beaubien. Section 7, vin domestique—1er prix, A. Albright ; 2e prix, A. Beaubien. Section 9, sirop d'érable—1er prix, A. Beaubien. Section 10, miel en gâteaux—1er prix, F. X. Desautels.

CLASSE 19—PRODUITS DE LAITERIE

Section 1, beurre en pot—1er prix, S. J. Cullum ; 2e prix, J. Lewis ; 3e prix, Théop. Bruno. Section 2, beurre en rouleau—1er prix, S. J. Cullum ; 2e prix, A. Albright ; 3e prix, G. Moody. Section 3, Beurre moulé—1er prix, P. R. Pelletier ; 2e prix, S. J. Cullum. 3e prix, A. Albright. Section 5, fromage—1er prix, J. Gratton ; 2e prix, J. Alix. Section 6, pain—1er prix, J. Gratton ; 2e prix, S. J. Cullum.

CLASSE 20—MANUFACTURES DOMESTIQUES

Section 1, tapis en guenilles—1er prix, O. Bordeleau ; 2e prix, E. Desautels. Section 3, bas en laine — 1er prix, S. J. Cullum. Section 4, chaussons en laine—2e prix, A. Dozois. Section 5, mitaines—1er prix, J. Delorme ; 2e prix, S. J. Cullum. Section 8, savon domestique—1er prix, T. Bruno ; 2e prix, S. Cyr. Section 10, peau de mouton repassée—1er prix, J. St. Godard.

Une paire de mitaines appartenant à J. Delorme a été fortement recommandée.

CLASSE 21—OUVRAGE DE GOUT

Section 1, ouvrage au crochet—1er prix, G. W. Cadenhead ; 2e prix, Z. Cyr. Section 2, tricot de goût—1er prix, W. Morrisson ; 2e prix, G. W. Cadenhead. Section 3 meilleur couvrepied—1er prix, P. Comeau ; 2e prix, F. Nadeau. Section 6, laine filée—1er prix, P. Pelletier ; 2e prix, H. Sabourin. Section 8, oreiller de sofa—1er prix, G. W. Cadenhead ; 2e prix, A. Beaubien. Section 9, tablier pour dames—1er prix, J. T. R. Derval ; 2e prix, E. Desautels.

Une collection de coquillages et un châle, appartenant à G. W. Cadenhead, ont été fortement recommandés

PERSONNEL

Melle Zénaïde Marcoux, fille de M. Edmond Marcoux, part aujourd'hui pour aller enseigner au Fort Saskatchewan, T. N.-O.

Beaucoup de succès à la jeune institutrice dans ces lointains parages.

Chronique Locale.

—Séance au Collège ce soir.

—Le pont Norwood est complété. Le prix de passage pour piétons et attelages est le même que celui du pont Saint-Boniface.

—On vend de la magnifique flanellette de plusieurs nuances, à 5 cents la verge, au magasin de M. J. F. Prud'homme.

—Samedi prochain, le 21 courant, aura lieu à Saint-Norbert l'exposition de la société d'agriculture de la division électorale de Cartier.

—M. J. O. Allaire part vendredi pour la province de Québec afin de se procurer les services d'un tanneur-corroyeur, en vue de continuer les travaux à la tannerie de Saint-Boniface.

—Les délégués venus de Spencer et Waterbury, Mass., sont retournés aux Etats-Unis enchantés du pays et avec l'intention de revenir et de diriger de notre côté nos compatriotes qui laissent en foule la Nouvelle Angleterre.

—M. William Thurston, autrefois de Saint-Boniface, est parti pour aller demeurer avec sa famille à Sainte-Anne des Chênes, où il doit aller prendre charge du moulin à farine de M. L. G. Gagnon. La satisfaction est garantie.

—On se procure du bon coton jaune à 5 cents la verge chez M. J. F. Prud'homme. Les marchandises nouvelles arrivent tous les jours. Il y a de grands avantages à acheter à ce magasin où tout se vend à très bon marché. Voyez l'annonce sur notre première page.

—Nous sommes heureux d'apprendre que M. O. Lanctot, commis canadien-français de l'ancienne maison Stobart, Eden & Cie est employé chez MM. Lang & McKieghaan (magasins Cheapside), 580 rue Principale, Winnipeg. Comme jadis, M. Lanctot fera son possible pour servir avec complète satisfaction surtout les pratiques de langue française.

—Le 23 octobre courant, à 2 hrs de l'après-midi, la ville vendra à l'encan la plus grande partie des abris ou étables qui se trouvent sur le terrain de l'exposition, ainsi que les tuyaux en fer et la vieille couverture en ferblanc de la bâtisse principale. La vente se fera sur les lieux mêmes et pour argent comptant. Les étables seront vendues par sections d'environ 50 pieds.

—CONSEIL—Bonnes mères, songez à vos enfants, ne laissez pas leur santé s'attérer faute de bonne nourriture qui les rendra forts et pleins de vie. Envoyez chercher vos épiceries chez C. A. Lemieux, successeur de la maison Anderson & Lemieux, 245 rue Principale, Winnipeg, et ils vous béniront plus tard de leur avoir enseigner où acheter ce qu'il y a de mieux au même prix et quelques fois à meilleur marché que des marchandises tenues sur des tablettes pour des années.

—Des gens paraissant fort experts dans leur lucrative industrie ont, à deux reprises, laissé des traces de leur passage dans l'écurie de M. Mondor, propriétaire de l'Hotel Mondor. La première fois, dans la nuit de mardi à mercredi, ils se sont contentés d'une paire de courroies. Au second voyage, ils ont trouvé mieux dans les guides de M. Laurin, en les coupant à environ quinze pouces de la bride. L'attelage de M. Philéas Trudeau a subi le même sort. Ces personnes sont chaleureusement montées à faire une troisième visite.

—M. F. E. Verge, donne avis aux citoyens de Saint-Boniface et au public en général, qu'il a vendu son établissement de marchandises sèches, hardes et chaussures à M. J. F. Prud'homme.

M. Verge profite de l'occasion pour remercier cordialement ses nombreuses pratiques de l'encouragement libéral qu'il en a reçu et espère qu'ils voudront bien continuer leur patronage à celui qui lui succède.

Comme M. Verge doit partir sous peu, il prie ceux qui lui sont endettés de vouloir bien règler leurs comptes au plus tôt.

—M. J. F. Prud'homme, successeur de M. Verge, vend d'excellents cotons carreautés de couleurs foncées à 5 cents la verge.

—Les dames de Saint-Boniface préparent un diner au profit de la Saint Vicent de Paul ; ce diner aura lieu mardi prochain, le 54 courant, à 7 heures du soir, chez M. Fidèle Mondor. Le prix n'est que 50 cts pour les grandes personnes, et de 25 cts pour les enfants. En vérité, ce n'est pas cher pour un bon diner et pour passer une heure d'agrément. Nous savons que le diner sera bon. Allons-y. Nous ferons ainsi la charité, une bonne œuvre, tout en prenant pour notre argent.

Les dames qui ont la bonté de s'occuper de ce diner sont priées de se réunir chez madame Bernier, dimanche prochain, immédiatement après les vêpres, afin de voir aux derniers arrangements. Ces dames sont aussi priées d'apporter leur liste avec elles.

MARIAGES

COUTURE-ROY—A la cathédrale, le 17 courant, M. Joseph Couture à Melle A. Roy, fille de M. Jos. Roy, de cette ville.

GAGNON-CLÉMENCIN — A la cathédrale, mardi, le 17 courant, M. Gaudiose Gagnon, fils adoptif de M. Louis Thomassin, à Melle Hélène Clémencin, fille de M. Léon Clémencin, employé à l'école industrielle de Saint-Boniface.

A Propos d'Agriculture.

VALEUR RESPECTIVE DE CERTAINES NOURRITURES POUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Un cultivateur me posait l'autre jour la question suivante : Quelle est la valeur de 100 lbs de lait écrémé ? Je lui répondis qu'on estimait généralement de 20 à 25 centins 100 lbs de lait écrémé. A ce propos le petit tableau ci-dessous que je trouve dans le *Mirror and Farmer* ne manque pas d'intérêt, il indique aussi approximativement que possible la valeur de 100 lbs des nourritures qu'on emploie ordinairement pour l'alimentation du bétail. Les chiffres qui suivent ont été fournis par des agronomes et chimistes distingués et donnent une bonne idée de la valeur respective des matières suivantes comparées les unes aux autres.

Ainsi :

100 lbs de lait écrémé valent..	$0 23
" trèfle	77
" son de blé	1.02
" blé-d'Inde	1.03
" foin mil	62
" avoine	95

D'après ce tableau, 100 lbs de lait écrémé ou environ 50 pintes, vaudraient 23 centins ; même à ce prix, il ne serait pas toujours prudent de l'acheter, tout dépend beaucoup des circonstances de temps, de lieu, du mode d'utilisation, etc. L'on peut voir aussi que 16 gallons de lait écrémé contiennent à peu près la même valeur de principes nutritifs qu'un minot d'avoine. La valeur du lait écrémé dépend beaucoup aussi de la manière de l'utiliser ; ainsi si on le donne en nourriture, mélangé avec du grain moulu, aux veaux, aux porcs, aux volailles, il vaudra autant dans ce cas que l'avoine.

Une des meilleures manières d'utiliser et de rendre plus profitable le lait écrémé, c'est de le mélanger avec du son de blé et de la *moulée* d'avoine, etc., et de le donner aux volailles pour le repas du matin.

DEUX EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES A PROPOS DE VACHES LAITIÈRES

La ferme expérimentale de l'Etat de New-York a fait l'année dernière une expérience bien intéressante à propos des vaches laitières. Je ne puis m'empêcher d'en citer les traits les plus saillants. L'on voulait savoir combien une vache pouvait donner de lait dans une année et quel profit l'on devait en retirer en comptant les frais d'entretien, le coût de la nourriture, le temps et les soins donnés. Pour cela, l'on prit vingt vaches de choix, des *Jerseys* et des *Holsteins* pur sang ; dans ce troupeau, l'on admit deux vaches de race ordinaire auxquelles l'on donnait dédaigneusement le nom de "*scrubs*" L'expérience commença le 15 janvier 1892 et se termina le 15 janvier 1893.

Dans le troupeau quatre vaches se distinguaient particulièrement : une Jersey, "*Beauty*," deux Holsteins, "*Puss*" et "*Freddie*," et une vache de race ordinaire, "*Sue*." Celle qui possédait les meilleures marques extérieures comme vache laitière était "*Puss*" ; la vache "*Sue*" ne frappait guère par son extérieur. Voici quelques détails sur le rendement de chacune de ces vaches :

"*Freddie*" arriva la première pour la quantité de lait ; elle donna du lait pendant 309 jours, produisit 11,165 lbs de lait et 417 lbs de beurre, donna un rendement de $125.39, mais dépensa $65.51 pour nourriture et soins. "*Puss*," qui possédait toutes les marques extérieures de la bonne vache laitière, donna du lait pendant 317 jours, produisit 10,417 lbs de lait et 302.93 lbs de beurre, dépensa $63 72 pour nourriture et entretien et donna en argent $90.87. "*Beauty*," la vache jersey, donna du lait pendant 304 jours, produisit 8,028½ lbs de lait et 391.16 lbs de beurre, elle dépensa $59.44 et rendit $117 48. "*Sue*," la vache ordinaire qui n'inspirait guère confiance, que l'on traitait de *Scrub*, donna du lait pendant 365 jours, produisit 10,754 lbs de lait, 438 lbs de beurre, dépensa $67.-38 pour sa nourriture et entretien et donna en argent $131 81. C'est-à-dire qu'elle rendit plus que toutes les autres vaches du troupeau, ce qui surprit bien des gens ; car cette vache ne possédait guère les marques extérieures de la vache laitière, vû qu'elle était de race dégénérée.

De ce qui précède, nous pouvons tirer plusieurs vérités : La première est qu'on ne connait une vache laitière qu'après l'avoir essayé au moyen du babcock ou autrement ; plusieurs vaches volent impunément leurs propriétaires qui ne s'en doutent pas, et même qui ne donnent aucun mérite à des vaches d'une apparence bien ordinaire et qui sont cependant de véritables vaches laitières.

Une autre vérité, c'est que l'on ne doit pas mépriser notre petite vache canadienne qui, après tout, est bien la meilleure ; notre vache canadienne est insensible pour ainsi dire aux mauvais traitements, mais très sensible aux bons soins. On dirait qu'elle fait tous ses efforts pour prouver sa reconnaissance à celui qui la soigne bien, par une abondance de lait et de beurre.

L'on peut tirer encore une troisième vérité de l'expérience qui précède. Si par les bons soins et une nourriture appropriée l'on a pu retirer de $90.87 à $131.81 d'une vache laitiere, ou mieux de $27.15 à $64.43 de profit net, pourquoi la généralité des cultivateurs ne retirent-ils pas de semblables profits de leurs vaches ? C'est qu'ils ne le veulent pas, c'est qu'ils oublient qu'avec rien on ne fait rien ; que si l'on veut retirer du profit de ses vaches, il faut soigner, qu'il vaut mieux pour un cultivateur ne garder qu'une, deux, trois vaches et bien les soigner que d'en garder 10, 15, 20 et les soigner à la paille et à l'eau.

Puisque je suis à parler des vaches laitières et de leur rendement, je citerai encore le fait suivant :

De grands éleveurs allemands ont fait des études et des expériences spéciales sur les avantages qu'il y a de tenir de l'eau continuellement devant les vaches laitières de préférence à les abreuver une fois le jour à heure réglée.

De ces expériences, il a été prouvé qu'une vache qui a constamment accès à l'eau donne 200 lbs de lait de plus qu'une autre vache qui ne boit qu'à heure fixe. Avis aux cultivateurs de progrès.

ECUEILS À ÉVITER

Les dettes sont des écueils sur lesquels vient se briser trop souvent la prospérité du cultivateur qui ne sait pas modérer ses désirs et qui ne calcule pas ses dépenses sur ses revenus.

CHOIX DU BLÉ-D'INDE ET AUTRES GRAINS POUR SEMENCE

Pour le choix du blé-d'inde destiné à la prochaine semence, il est nécessaire de prendre les épis où tous les grains du même épi ont atteint leur entière maturité. Il est important que les épis ainsi choisis n'aient pas été atteints par la gelée.

Si vous ne pouvez obtenir un semblable blé-d'inde sur votre ferme, adressez-vous à quelques cultivateurs dont la récolte en blé-d'inde a été excellente ; mais que ce soit aussitôt la récolte du blé-d'inde terminée, afin d'obtenir le choix des épis. Ayez grand soin que ceux que vous réserverez soient tenus en bon état de conservation jusqu'au temps de la semence, surtout qu'ils ne soient pas exposés à l'humidité.

Il en est ainsi à l'égard de toutes espèces de graines destinées à la semence. Un soin tout particulier doit être attaché quant à leur maturité, à leur netteté et à leur exposition à une température humide jusqu'au temps de la semence.

Cependant, il est rare que de semblables précautions soient prises. Les grains et graines sont généralement semés tels qu'ils sont retirés du van ou du moulin à battre, sans considération de graines étrangères de toutes sortes qui s'y trouvent. Ou du moins, si les mauvaises graines sont enlevées, on ne songe guère à en agir ainsi l'égard de grains qui sont défectueux sous le rapport de la forme, de la couleur, de la maturité, etc. ; trop souvent même, la moitié des grains ou graines est impropre à la semence.

Par un bon choix de grains destinés à la semence, le cultivateur peut presque réduire de moitié la quantité ordinaire de grains généralement semée par arpent de terre. Outre les vides que l'on rencontre lorsqu'un terrain est ainsi semé, les produits provenant de ces récoltes sont plus considérables et de meilleure qualité.